

CONSEIL GENERAL DE LA NEUVEVILLE

Séance ordinaire du mercredi 28 septembre 2016, tenue dès 19.30 h au Centre des Epancheurs.

Présidence : M. Christophe Schori

Procès-verbal : M. Vladimir Carbone, chancelier municipal

M. C. Schori, président, PS : ouvre la séance. Il salue les membres du Conseil municipal (M. J.-P. Devaux est excusé pour raisons professionnelles). Il adresse un salut particulier à M. Thierry Brodu, de Forum neuvevillois, qui siège ce soir pour la première fois, succédant ainsi à M. Cédric Jau qui a quitté la localité. Il signale que M. Olivier Kissling, de l'Office cantonal des eaux et des déchets, est présent ce soir pour répondre aux questions qui pourraient lui être posées en relation avec le point 3 de l'ordre du jour. En l'absence de tous les membres du parti UDC, il propose au parti socialiste, dont tous les élus sont présents ce soir, de désigner une personne pour jouer le rôle de scrutateur, en l'occurrence Mme Stéphanie Lopes.

Mme S. Lopes est nommée à l'unanimité, moins sa propre voix, scrutatrice extraordinaire pour la séance de ce soir.

Ordre du jour

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 juin 2016
3. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 99'864.- TTC pour procéder à des investigations à St-Joux : décision (R. Morand)
4. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 105'000.- TTC pour l'acquisition du logiciel Tutoris pour le Service social régional La Neuveville : décision (F. Christen)
5. Vente à DBP SA de la partie non grevée d'un droit de superficie de la parcelle RF no 1878 d'une contenance de 952 m² pour un prix de CHF 142'800.-, soit CHF 150.-/m² : décision (J.-P. Devaux)
6. Crédit d'engagement de CHF 145'000.- TTC pour la réfection des vestiaires de St-Joux – Décompte final : information (A. Olivieri)
7. Nomination d'un membre dans la commission de la sécurité en remplacement de M. Cédric Jau
8. Nomination d'un membre dans la commission des loisirs, sport, culture en remplacement de M. Cédric Jau
9. Position CM et décision CG sur la motion FOR (S. Orha) « Aménagement de la place de la Gare, projet urbanistique, inscription au budget d'un crédit » (R. Matti / R. Morand)
10. Position CM et décision CG sur la motion PS (R. Petignat) « Heures d'ouverture de la déchetterie » : (R. Morand)
11. Position CM et décision CG sur la motion PS (A. Ehrensperger) « Rapport de gestion : pour une meilleure visibilité de la vie politique neuvevilloise » (R. Matti)
12. Position CM et décision CG sur la motion FOR (C. Frioud Auchlin) « Provenance de notre eau, plan B et procédures de crise : communication à l'intention de la population » (R. Matti)
13. Position CM et décision CG sur le postulat PLR (T. Murier) « Davantage de flexibilité dans l'offre de places en crèche » (F. Christen)
14. Position CM et décision CG sur le postulat PS (L. Glatz) « Sous-voies de La Neuveville » (R. Morand)
15. Rapport CM en réponse à la motion PLR (R. Bourquin) « Rapport de gestion : informations complémentaires utiles » (R. Matti)
16. Rapport CM en réponse à la motion FOR (C. Frioud Auchlin) « Communication périodique à l'intention de la population » (R. Matti)
17. Interventions parlementaires et développements
18. Questions simples et traitement
19. Communications

1. Appel

L'appel nominal fait constater la présence de 24 conseillères et conseillers.

- Forum Neuvevillois (FOR)** : Mmes Christen Anne-Claude, Frioud Auchlin Catherine, Michel Tamara
MM. Brodu Thierry, Gerber David, Latscha Jean-Pierre, Nicolet Christophe, Ostini Marino
- Parti Libéral Radical (PLR)** : Mmes Chevailler Monique, Imer Milly, Mueller Maryse
MM. Ammann Jean-Philippe, Bourquin Ralph, Burdet Michel, Morand Patrick, Murier Thierry
- Parti Socialiste (PS)** : Mmes Bloch Denise, Glatz Laure, Lopes Stéphanie, Petignat Ruth
MM. Ehrensperger Albrecht, Friedli Paul, Lehmann Willy
- Union Démocratique du Centre (UDC)** : Aucun membre présent (voir ci-dessous)
- Excusés** : Mmes Andrey Odyle (PLR), Orha Sanda (FOR)
MM. Althaus Jean-Pierre (FOR), Binggeli Alain (PLR), Ferrier Christian (FOR), Kurth Roland (FOR), Marti Nicolas (UDC), Olivieri Giuseppe (FOR), Verdon Jean-Pierre (UDC)
- Absents** : MM. Bürki Sacha (UDC), Neuenschwander Florian (UDC)

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 juin 2016

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité, sans modification.

3. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 99'864.- TTC pour procéder à des investigations à St-Joux : décision (R. Morand)

Message du Conseil municipal : « Le site de l'ancienne décharge de St-Joux est répertorié au cadastre des sites pollués du canton de Berne. Dans son courrier du 16 octobre 2013, l'Office des eaux et des déchets du canton de Berne (OED) rappelait à la Commune que le lieu est considéré comme un site pollué nécessitant une investigation. Cette dernière doit être financée par la Commune en tant que propriétaire du site. Un cahier des charges relatif à cette investigation technique a été élaboré par le bureau MFR et approuvé par l'OED. Par conséquent, plusieurs bureaux spécialisés ont présenté leurs offres pour l'exécution de ces travaux d'investigation technique (phase 1), qui doivent être entrepris dans l'année 2016. Les travaux consistent en la réalisation des analyses d'air interstitiel, de forages et des analyses chimiques des matériaux. L'ensemble des travaux et prestations proposés représentent un montant maximum de CHF 99'864.-. Pour rappel, un premier cahier des charges pour une étude technique avait déjà été réalisé en 2006 pour une investigation préalable de la décharge. Le projet est resté sans suite. La commission des finances a rendu un préavis favorable sur cette demande de crédit. La commission de la gestion du territoire a, quant à elle, également préavisé favorablement ce dossier. Le Conseil municipal propose au Conseil général d'accepter le crédit d'engagement d'un montant de CHF 99'864.- TTC. Un représentant de l'OED, à savoir M. Kissling, sera présent lors de la séance. Il pourra ainsi répondre à vos questions et préoccupations. Cette personne a déjà été rencontrée par le Conseil municipal le 22 février dernier. A ce moment-là, M. Kissling avait déclaré ne pas pouvoir affirmer que la décharge de St-Joux entrerait dans un cas où une subvention serait possible. Il signalait que, dans le canton de Berne, il y a près de 1'800 décharges répertoriées. Le site de St-Joux, qui se trouve partiellement dans le lac, a été classé parmi les sites pour lesquels une investigation est nécessaire, afin de savoir s'il faut une surveillance de la zone ou un assainissement. En 2006, un premier cahier des charges, approuvé par l'OED, avait été établi et un bureau d'ingénieurs avait proposé d'échantillonner les puits existants sur le site. En 2013, l'OED a repris contact avec la Commune dans le but d'investiguer pour savoir si des mesures devaient être prises à propos des déchets qui partent dans le lac et dont les proportions ne sont pas clairement déterminées. Bien qu'un arrêté de 1965 indique que le remblaiement pouvait être fait à St-

Joux uniquement avec des matériaux terreux et rocheux, d'autres matériaux, notamment des ordures ménagères, y ont été déposés. Le canton de Berne ne paye rien aujourd'hui pour ce genre d'assainissement. Seule une aide de la Confédération est possible. La problématique de la stabilité des berges est une question qui vient en plus. La démarche proposée a pour but de déterminer le potentiel polluant contenu dans cette décharge. Les six piézomètres actuels ne sont pas suffisants, vu le volume considéré, pour que leurs indications soient représentatives d'une réalité. Un nombre de sondages plus important est donc souhaité. Si un assainissement s'avérait nécessaire, il pourrait rapidement coûter très cher. Même sans changement d'affectation, le site est considéré comme nécessitant une investigation. »

M. R. Morand, conseiller municipal ; remercie M. Kissling, géologue auprès de l'Office des eaux et des déchets du canton de Berne, de sa présence pour répondre aux questions des membres du Conseil général. Il fait remarquer que, au paragraphe numéro 4 du message, il faut remplacer le mot "déblaiement" par le mot "remblaiement". Il demande l'entrée en matière.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

M. A. Ehrensperger, PS : *« Le parti socialiste approuve le crédit d'engagement pour des investigations à St-Joux. Ce faisant, nous espérons évidemment qu'on ne s'arrêtera pas là, mais que ces investigations constitueront une base pour la planification et la mise en œuvre d'un assainissement adéquat de toute la zone, tant du point de vue de la salubrité publique, que de la sécurité. On ne peut s'empêcher, à la lecture du dossier, de ressentir un certain malaise par rapport à ces montagnes de détritiques enfouies sous les pieds des visiteurs de St-Joux. Et on se pose tout naturellement la question, si la sécurité de ces derniers a été garantie en tout temps, si on peut être sûrs qu'à aucun moment, en buvant une tasse, de jeunes baigneurs n'ont ingéré un cocktail de toxines infiltrées dans le lac avec l'eau de pluie. Nous profitons donc de la présence de M. Kissling pour demander si l'Office des eaux et des déchets ou le Conseil municipal ont une réponse précise à ces préoccupations qui sont certainement partagées par une partie du public. »*

M. R. Morand, conseiller municipal : le Conseil municipal et l'Office des eaux et des déchets sont parfaitement conscients du problème. Il faut toutefois rassurer la population dans le sens que nous pensons à l'heure actuelle que la situation n'est pas très grave à St-Joux. Le dépôt est constitué d'ordures ménagères des habitants de La Neuveville de l'époque.

M. J.-P. Latscha, FOR : *« Depuis plusieurs années, Forum revient régulièrement à charge au sujet de la situation de la zone de St-Joux, zone de détente très appréciée de notre population. Malheureusement, comme vous le savez, une grande partie de cette zone n'est plus accessible et ce, depuis bien trop longtemps. Ce soir, le Conseil municipal nous demande un crédit d'engagement de CHF 99'864.00 TTC pour procéder à des investigations étant donné que le site est considéré comme un site pollué. Nous sommes «rassurés» d'apprendre que nous ne sommes pas les seuls «heureux propriétaires» de ce genre de site puisqu'il y en a env. 1'800 dans le seul canton de Berne! Bien que ces investigations ne nous rendront pas, pour le moment, l'accès aux rives, actuellement interdit, Forum accepte cette demande de crédit étant donné que ces travaux sont absolument nécessaires et qu'il s'agit d'un passage obligé pour ne pas dire imposé. »*

M. O. Kissling, géologue auprès de l'OED : l'accès à la rive n'a rien à voir avec la pollution du site. Il y a plutôt un problème d'ordre géotechnique qu'un problème de pollution.

Mme C. Frioud Auchlin, FOR : aimerait savoir quelles sont les échéances suivantes une fois analysés les résultats obtenus par les investigations.

M. O. Kissling, géologue auprès de l'OED : le délai d'une année est celui de la première étape qui pourra nous permettre d'avoir les résultats nécessaires. Une deuxième étape permettra le prélèvement d'eaux souterraines. Il sera décidé ensuite si d'autres analyses seront nécessaires. Cela pourrait durer 6 mois. Après cela, nous pourrions déterminer les mesures à prendre et leur ampleur. Il reste toutefois encore le problème de l'instabilité du terrain à St-Joux qui devra de toute façon être prise en compte.

Mme C. Frioud Auchlin, FOR : aimerait savoir si des cas similaires ont déjà été traités ailleurs.

M. O. Kissling, géologue auprès de l'OED : sur 1878 décharges répertoriées à ce jour, 433 sites ont fait l'objet d'investigations. Il en reste 44 sur le canton de Berne qui doivent encore être analysés. La décharge de St-Joux est particulière de par sa proximité au lac. Il y a 2 % de décharges qui nécessitent un assainissement. La législation en la matière va subir une modification prochainement et la nature des matériaux et des solvants qui seront trouvés pendant les analyses permettront de déterminer les mesures à prendre. Il est probable que le complexe de St-Joux puisse rester tel qu'il est aujourd'hui, mais cela reste à confirmer.

La parole n'étant plus requise, le président passe au vote : **à l'unanimité, le Conseil général décide d'approuver le crédit d'engagement de CHF 99'864.- TTC pour procéder à des investigations à St-Joux.**

4. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 105'000.- TTC pour l'acquisition du logiciel Tutoris pour le Service social régional La Neuveville : décision (F. Christen)

Message du Conseil municipal : « En 2007, le Service social régional La Neuveville (SSRN) fonctionnait sans aucun logiciel. Les budgets étaient calculés sur des tableaux Excel, imprimés et classés sur support papier dans un répertoire au nom du client. Ce modèle comprenait aussi bien les aides sociales que les mandats. La gestion des dossiers n'était déjà plus possible de cette manière à cette époque et le transfert des données, que ce soit sur le programme comptable de la commune ou sur des programmes extérieurs comme le Sostat ou encore ceux des caisses maladie se faisait manuellement. En 2008, une prospection a été menée pour trouver un logiciel qui réponde aux exigences de la commune, du canton et de l'autorité tutélaire communale. A cette période, le logiciel Tutoris, employé par le service social de Bienne, a été examiné. Ce logiciel était utilisé assez couramment dans les services sociaux des villes et existait en version française, ce qui n'était pas le cas d'autres logiciels. Il répondait à nos besoins. Malheureusement, il s'avérait particulièrement cher. D'autres logiciels d'un coût plus modeste, utilisés par d'autres services sociaux, ont alors été examinés : "Aladin", utilisé par Courtelary était en fin de développement et s'avérait peu compatible avec un service social tel que le nôtre; "SSRP", utilisé par la ville de Moutier, se montrait intéressant par son prix modique de CHF 13'500.- avec la possibilité d'un développement personnalisé. C'est pourquoi ce logiciel fut acquis fin 2008 et personnalisé pour La Neuveville avec la dénomination "SSRN". En 2012, la Direction de la santé publique du canton de Berne (SAP) a mis en place un nouveau programme comptable plus détaillé nécessitant un transfert de données conséquent. Notre logiciel actuel, le SSRN, n'a pas d'interface et les données sont reportées manuellement sur le logiciel de la SAP. Il est en effet impossible de créer une interface sur le programme SSRN arrivé au bout de son développement. En 2013, la nouvelle Autorité de surveillance de l'enfant et de l'adulte (APEA) est entrée en vigueur apportant de nombreux changements au niveau des rapports et des contrôles. Le stockage des données et la gestion des comptes bancaires ont amené un surcroît de données et d'informations que notre logiciel SSRN n'arrive plus à gérer. Les données sont stockées, mais ne transitent plus et créent aussi un surcroît de travail que seul un logiciel peut gérer de manière rationnelle en évitant d'engager du personnel supplémentaire. En 2015, la gestion des factures de caisses maladie et les subventions du canton ont pris aussi une importance conséquente et doivent être triées par un logiciel spécifique. L'application des directives cantonales et l'acquisition des moyens pour le faire sont laissés à la charge des services sociaux communaux. Le logiciel Tutoris a suivi ce développement depuis plus de 10 ans et répond à ce jour aux besoins des services sociaux communaux. Les services sociaux de la ville de Bienne, de Courtelary et de Tavannes travaillent aujourd'hui avec Tutoris. L'APEA de Courtelary recommande son acquisition, car les services sociaux qui le possèdent arrivent à mieux gérer les demandes actuelles et pourront absorber l'augmentation future prévue des cas. Actuellement, il est indispensable que le SSRN utilise un logiciel spécifique adapté à son travail, car la gestion de banques de données est complexe et très difficile sans l'aide d'un logiciel.

Coûts d'achat et d'installation du logiciel

Coût investissement	CHF 92'761.20
Lecture fichiers bancaires (connexion e-banking)	CHF 2'592.00
Infonext Infrastructure logiciel	CHF 7'462.00
Total	CHF 102'815.20
Divers et imprévus	CHF 2'184.80
Total	<u>CHF 105'000.00</u>

La commune de La Neuveville a le devoir de voter le crédit global de CHF 105'000.- TTC, en sa qualité de commune-siège. Les communes de Nods et de Plateau de Diesse ont donné leur aval pour la prise en charge de leur quote-part financière de cet achat selon le tableau ci-dessous.

Objet	A répartir	La Neuveville	Nods	Plateau de Diesse
Population résidante	6'537 ha	3'779 ha	749 ha	2'045 ha
Achat et installation	CHF 105'000.-	CHF 60'367.40	CHF 11'964.85	CHF 32'667.75

Coûts annuels de maintenance à porter au budget

Coût de maintenance de la connexion e-banking

CHF 240.-

Coût de maintenance Tutoris

CHF 8'924.-

Total

CHF 9'164.-

Le Conseil municipal demande au Conseil général de bien vouloir approuver le crédit de CHF 105'000.- TTC qui lui est soumis pour l'acquisition du logiciel Tutoris pour le Service social régional La Neuveville. »

M. F. Christen, conseiller municipal : demande l'entrée en matière.

L'entrée en matière n'étant pas combattue la discussion est ouverte.

Mme M. Chevailler, PLR : en l'absence de M. A. Binggeli, elle se charge de lire son intervention : « L'objet de la demande de crédit a été évalué par la fraction du parti libéral-radical. On a tout intérêt à accepter le crédit pour améliorer le fonctionnement du service social. La relation entre l'APEA et le service social complexifie la tâche du service. Nos assistants sociaux sont sous pression, ils ont trop de travail. Le travail administratif pourra être allégé avec ce nouveau logiciel grâce aux saisies centralisées, à la liaison directe avec l'e-banking, à la diminution d'erreurs dues à la copie manuelle d'informations d'un système à l'autre, etc.. Le passage à Tutoris permettra donc de recentrer le travail des assistants sociaux sur leur cœur de métier. C'est pour cette raison que nous soutenons la demande de crédit et invitons les membres du Conseil général à en faire de même. »

Mme D. Bloch, PS : « Le parti socialiste comprend la nécessité du service social de disposer d'un logiciel adapté à ses besoins et accepte le crédit demandé, car le programme choisi, d'un coût élevé, offrira des améliorations au travail du service social. Ce programme nécessitera une formation pour ses futurs utilisateurs. Le parti socialiste souhaite savoir dans quelle mesure les coûts de cette formation ont été intégrés dans la demande de crédit. »

M. F. Christen, conseiller municipal : les coûts de la formations sont compris dans le montant du crédit demandé.

M. C. Nicolet, FOR : « Dans le message adressé au Conseil général, il est clairement mentionné que l'acquisition de ce nouveau logiciel va permettre de diminuer la charge de travail inhérente à la gestion des dossiers sous la gestion du Service social régional de La Neuveville. Il est également indiqué que le montant de CHF 105'000.- est considéré comme un investissement. Or, toute décision d'engagement d'un crédit d'investissement ne peut être considérée qu'à la connaissance du retour sur investissement. Dans le cas qui nous intéresse ce soir, il aurait été judicieux de calculer le montant annuel du salaire économisé au travers de l'acquisition de ce logiciel. Autrement dit, quel serait le coût salarial de ne pas faire l'acquisition de ce logiciel ? Si une estimation de cette charge horaire économisée est connue, merci de nous l'indiquer. Dans tous les cas, nous demandons que dans toutes demandes futures liées à des investissements, notamment en relation avec l'amélioration de l'efficacité de notre administration, la notion de retour sur investissement soit prise en compte et communiquée. »

M. F. Christen, conseiller municipal : n'a aucun chiffre à communiquer. En fait, Tutoris est une première mesure urgente pour alléger le travail du personnel du service social. Il n'est toutefois pas

possible de dire aujourd'hui qu'une hausse des postes existants ne sera pas nécessaire pour des questions de surcroît général de travail de se service.

M. T. Murier, PLR : aimerait savoir s'il est possible de propager ce logiciel auprès d'autres communes. D'autre part, il se demande si nous ne serons pas esseulés, vu que d'autres logiciels sont utilisés par d'autres administrations.

M. F. Christen, conseiller municipal : La Neuveville n'avait pas fait une grande dépense en acquérant son logiciel actuel pour le service social. Tutoris est un bon logiciel largement utilisé par les services sociaux cantonaux, tant par les alémaniques que par les francophones. Tutoris est adapté à notre système cantonal en matière d'aide sociale.

Mme D. Bloch, PS : « *La Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale du canton de Berne a fait établir en 2009 un document intitulé : "Structuration du décompte d'aide sociale – Analyse préliminaire". Le groupe de travail a évalué 3 logiciels parmi les 4 systèmes de gestion des cas utilisés dans le canton de Berne. Il s'agissait des logiciels KLIB, dont le site est exclusivement en allemand, KISS, dont le site m'a été difficile à trouver, et Tutoris. »*

La parole étant plus requise, le président passe au vote : **par 23 voix favorables et une abstention, le Conseil général approuve le crédit d'engagement de CHF 105'000.- TTC pour l'acquisition du logiciel Tutoris pour le Service social régional La Neuveville.**

5. Vente à DBP SA de la partie non grevée d'un droit de superficie de la parcelle RF no 1878 d'une contenance de 952 m² pour un prix de CHF 142'800.-, soit CHF 150.-/m² : décision (J.-P. Devaux)

Message du Conseil municipal : « *Lors de sa séance du 30 septembre 2015, le Conseil général a déjà approuvé la vente à DBP SA de 1'771 m² à distraire du feuillet RF no 1878 pour un prix de CHF 265'650.-, soit CHF 150.-/m². Il s'agissait de vendre seulement la partie qui est actuellement grevée du droit de superficie (la partie construite de la parcelle no 1878). DBP est la société immobilière de la société d'exploitation Pemamo qui occupe elle-même l'usine. Après la décision du Conseil général, la direction de DBP/Pemamo a fait part de son intérêt pour avoir un droit de préemption sur les 952 m² qui ne font pas l'objet du droit de superficie actuellement (la réserve non construite à l'ouest du bâtiment). Cette requête n'était pas connue avant la décision du Conseil général. Après différentes discussions, il s'est avéré que la pratique d'un droit de préemption sur cette réserve (qui est en zone mixte), s'avérerait peu claire dans le futur. Ainsi, les parties sont arrivées à la conclusion qu'un achat de ces 952 m² également serait plus judicieux. A noter que la société Pemamo étudie la possibilité de regrouper sous un seul toit des activités qu'elle a actuellement dans une autre commune. Ce regroupement nécessiterait l'agrandissement du bâtiment actuel. Cette proposition fait sens en termes d'aménagement du territoire : du fait de la petitesse de la surface en question, un agrandissement de l'usine actuelle est préférable à la construction d'un bâtiment séparé. La politique des autorités sur cette partie de la zone de Prapion, où sont installées les sociétés Auchlin, Rama Watch et Pemamo, a historiquement été de favoriser le maintien et la création d'emplois. C'est la raison pour laquelle les contrats de droit de superficie avaient été fixés à 2.50/m²/an et les prix de vente à CHF 150.-/m². Le prix de CHF 150.-/m² est en cohérence avec ce qui a été décidé ces dernières années. Pemamo SA est fondée en 1988 en tant que fabricant de machines et d'outils de rodage de haute précision. Pemamo s'est tissée, au fil de ces années, un réseau d'agents qualifiés et complémentaires dans le domaine de la haute précision. La collaboration avec ses 30 agents répartis dans 25 pays a permis à PEMAMO SA de faire évoluer les machines et les outils de rodage pour atteindre des précisions inégalables. L'entreprise propose aujourd'hui une large gamme de produits ultramodernes. Elle se compose d'outils, d'appareils et de machines semi-automatiques ou automatiques afin d'obtenir des tolérances inférieures au micron. Pemamo emploie 10 personnes à La Neuveville. Afin de continuer dans la même politique, le Conseil municipal demande au Conseil général d'approuver la vente des 952 m² à DBP SA. Cette décision ne remplace pas, mais complète la décision du 30 septembre 2015 de vendre les 1'771 m² (la décision de 2015 reste valable quelle que soit la décision du Conseil général sur cette nouvelle affaire). Le Conseil municipal propose néanmoins de fixer des conditions plus restrictives que lors de la vente à Rama Watch et de la décision de vente à DBP de 2015. Vu, qu'à la différence des deux premières ventes, il y a maintenant une surface non construite, le Conseil municipal estime adéquat de prolonger la durée du droit de*

préemption qualifiée en faveur de la commune à 12 ans (au lieu de 5 ans dans la précédente décision). Le Conseil municipal propose également de fixer un droit de réméré de même durée (12 ans), que le Conseil municipal peut appliquer dans deux cas de figure : au cas où DBP souhaiterait construire autre chose qu'un immeuble destiné à l'artisanat ou à l'industrie ou au cas où DBP n'aurait pas construit l'agrandissement projeté de l'usine actuelle. Lors de sa séance du 29 août, la commission des finances a préavisé positivement cette vente à la condition que des modalités plus restrictives soient formulées, ce qui est le cas avec la présente proposition. »

M. I. Moeschler, conseillère municipale : en tant que suppléante de M. J.-P. Devaux, elle demande l'entrée en matière.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

M. P. Morand, PLR : *« L'entreprise PEMAMO, spécialisée dans les machines et outils de rodage de haute précision et qui avait son siège principal au Landeron, a décidé, il y a de cela quelques années, de venir s'établir dans notre commune. Représentée par plus de 30 agents à travers le monde, cette entreprise en plein essor pourrait très vite se retrouver en manque de place dans ses locaux actuels. L'acquisition de la parcelle par l'entreprise DBP SA/PEMAMO, lui permettra de garder sous un même toit son administration, sa production et d'étendre son bâtiment, si elle le désire et sous conditions dans la forme et dans le temps. Le Conseil municipal, en favorisant le maintien et la création d'emplois et en soutenant l'économie, donne un signal clair et une suite logique et cohérente à sa politique financière. Après avoir pris connaissance des conditions restrictives liées à la vente, décrites dans le message que nous avons reçu, le parti libéral-radical se rallie à la cause soutenue par le Conseil municipal, qu'il soutient, et vous demande également d'approuver la vente de la parcelle de 952 m² à DBP pour un prix de CHF 142'800.-. »*

Mme S. Lopes, PS : *« Le parti socialiste est favorable à la vente des 952 m² à DBP. Cependant, nous avons une question : est-ce qu'en cas de rachat par la Commune, un montant maximal est fixé ? »*

M. I. Moeschler, conseillère municipale : si la commune était amenée à devoir racheter le terrain, la transaction se ferait au même prix que celui de la vente.

Mme C. Frioud Auchlin, FOR : s'abstiendra de voter sur cet objet, vu que son entreprise se trouve directement à côté de celle concernée par la transaction soumise ce soir au Conseil général. Toutefois, elle n'est pas contre cette vente.

Mme T. Michel, FOR : s'oppose personnellement à la vente de ce terrain maintenant, car il n'y a pas de projet concret de cette entreprise sur la parcelle considérée. Notre localité a encore besoin d'espace pour la réalisation d'autres projets à venir.

La parole n'étant plus requise, le président passe au vote : **par 14 voix favorables, 1 opposition et 9 abstentions, le Conseil général décide de vendre à DBP SA la partie non grevée d'un droit de superficie de la parcelle RF no 1878 d'une contenance de 952 m² pour un prix de CHF 142'800.-, soit CHF 150.-/m².**

6. Crédit d'engagement de CHF 145'000.- TTC pour la réfection des vestiaires de St-Joux – Décompte final : information (A. Olivieri)

Message du Conseil municipal : *« L'analyse complète des vestiaires de St-Joux, réalisée par les services techniques et la commission de l'équipement, accompagnés par un spécialiste des problèmes thermiques, a conduit à la nécessité d'effectuer les travaux suivants : unification du système de chauffage; amélioration du système de chauffage; isolation périphérique (extérieure) des parois; rénovation intérieure des vestiaires; assainissement des vestiaires; aménagements extérieurs; remplacement des vitrages et des cadres. Les travaux ont été réalisés en collaboration avec plusieurs entreprises de la région ainsi qu'un bureau d'architecte. Le montant total pour leur réalisation étant de CHF 144'976.55 pour un crédit accepté de CHF 145'000.- en 2011. Le Conseil général est prié de constater que le crédit d'engagement à disposition, d'un montant de CHF 145'000.- n'accuse aucun dépassement. »*

M. A. Olivieri, conseiller municipal : n'a rien à ajouter au message.

Le Conseil général prend acte de cette information.

7. Nomination d'un membre dans la commission de la sécurité en remplacement de M. Cédric Jau

Mme C. Frioud Auchlin, FOR : propose la nomination de M. Michaël Hofstetter.

A l'unanimité, le Conseil général nomme M. Michaël Hofstetter comme membre de la commission de la sécurité, avec effet immédiat.

8. Nomination d'un membre dans la commission des loisirs, sport, culture en remplacement de M. Cédric Jau

Mme C. Frioud Auchlin, FOR : propose la nomination de M. Virginien Perrenoud.

A l'unanimité, le Conseil général nomme M. Virginien Perrenoud dans la commission des loisirs, sport, culture avec effet immédiat.

9. Position CM et décision CG sur la motion FOR (S. Orha) « Aménagement de la place de la Gare, projet urbanistique, inscription au budget d'un crédit » (R. Matti / R. Morand)

Position du Conseil municipal : « La motion déposée le 15 juin 2016 par Mme Sanda Orha demande au Conseil municipal d'inscrire au budget 2017 un crédit destiné à l'élaboration d'un projet urbanistique global et cohérent pour la place de la Gare. Le Conseil municipal comprend que cette motion, rédigée en termes un peu vagues, demande l'inscription d'un montant au budget 2017 pour l'élaboration d'un projet urbanistique global pour la place de la Gare. Comme cela a déjà été expliqué au Conseil général, l'aménagement de la place de la Gare est étroitement lié à la problématique de l'affectation du sol, du stationnement, du régime des circulations (zone 30 km/h / zone de rencontre) et à d'autres projets communaux envisagés dans ce secteur. Le 9 mars 2016, le Conseil général a approuvé un crédit d'engagement de CHF 124'200.- pour l'élaboration d'un plan directeur de l'aménagement et la révision de la réglementation fondamentale. Un mandat pour l'élaboration d'un plan directeur de l'aménagement appelé "Projet de territoire" a été attribué à un bureau d'urbanistes. Dans le cadre de l'élaboration du projet de territoire, une séance de travail a eu lieu lors de laquelle un certain nombre de points ont été discutés, dont notamment : les objectifs et mesures définis par le plan directeur cantonal 2030 approuvé par le Conseil fédéral le 4 mai 2016; la détermination des besoins effectifs en terrains à bâtir destinés au logement et aux activités, le calcul du dimensionnement de la zone à bâtir pour les 15 prochaines années selon le calcul effectué par l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire (OACOT); les secteurs stratégiques identifiés dans la pré-étude; les objectifs de développement définis dans la pré-étude; la vision stratégique. A ce stade de la planification, il ressort que le secteur de la gare figure parmi les secteurs stratégiques définis dans la pré-étude. Pour mémoire, cette zone a été cédée par les CFF et, à ce jour, aucune affectation ne lui a été attribuée. Il s'agit d'un secteur central offrant un potentiel de développement pour des activités notamment. Selon les calculs effectués par l'OACOT, la Commune de la Neuveville dispose de suffisamment de terrains libres de construction et la mise en zone de nouvelles surfaces s'avère hautement improbable. Cela signifie que si la Commune souhaite affecter le secteur de la gare en zone mixte, par exemple, un calcul et une argumentation justifiant cette démarche devraient être soumis au canton dans le cadre de la révision du plan d'aménagement local avec une vision globale des zones à bâtir sur l'ensemble du territoire communal. Pour cette raison, il est aujourd'hui difficile, voire impossible, d'initier une étude quant à un aménagement futur de la place de la Gare. Il est également difficile d'évaluer le montant d'une telle étude, puisque les bases ne sont pas connues. L'inscription d'un montant au budget 2017 paraît donc prématurée. Le projet de territoire devrait être finalisé dans le courant de l'année 2017. Il sera ensuite possible de planifier de manière plus précise l'affectation et l'aménagement des différents secteurs stratégiques. Il est donc proposé d'inscrire un montant de CHF 100'000.- au plan financier 2018 et de revenir en temps opportun devant le Conseil général pour l'approbation d'un crédit basé sur une estimation réaliste et tenant compte de toutes les contraintes légales liées à cette étude. Il est encore précisé que le montant de CHF

2'000'000.- figurant au plan financier depuis quelques années concerne une éventuelle démolition du quai pour mettre à niveau l'ensemble de la place. Ce montant a été maintenu au plan financier (après 2021), car cette opération devra être réalisée quel que soit l'aménagement définitif pour ce secteur. Pour toutes ces raisons, le Conseil municipal propose au Conseil général de refuser la motion de Mme Orha dans la forme où elle a été déposée. »

M. R. Morand, conseiller municipal : n'a rien à ajouter au message.

M. R. Matti, maire : n'a rien à ajouter non plus.

Mme C. Frioud Auchlin, FOR : donne connaissance de la déclaration rédigée par Mme S. Orha. *« Forum neuvevillois a pris connaissance de la position du Conseil municipal sur la motion Forum. L'aménagement de la place de la Gare est une préoccupation, non seulement de Forum neuvevillois, mais aussi d'un bon nombre de nos concitoyens. Ce que nous apprend la réponse quelque peu touffue donnée pour la justification du refus, c'est au final qu'un montant de CHF 100'000.- sera inscrit au plan financier 2018, pour l'étude que nous demandions, et que le montant de CHF 2'000'000.- figurant dans le même plan financier concerne une "éventuelle" démolition du quai mais pas avant 2021 ! Nous devons donc conclure que rien ne sera entrepris avant 5 ans. Revenant au crédit d'engagement de CHF 124'000.-, approuvé lors du Conseil du 9 mars 2016, nous attendrons donc "le projet de territoire" réalisé par le bureau d'urbanistes désigné et reviendrons sur ce sujet ultérieurement. »*

M. P. Morand, PLR : *« Le groupe libéral-radical refuse la motion pour les raisons suivantes : la motion mentionne l'inscription au budget d'un crédit. Pour pouvoir mettre un crédit au budget, il faudrait au préalable avoir à notre sens des chiffres. Aujourd'hui, si un crédit est mis au budget un risque existe, vu l'état d'avancement du projet de la place de la Gare, que l'argent ne puisse être dévolu à ce projet et cet argent ne sera pas disponible pour un autre projet plus abouti. Je rappelle toutefois qu'une somme de CHF 100'000.- apparaît dans le plan financier 2018. Nous sommes tous conscients qu'il faut faire quelque chose dans ce secteur. Mais il n'y a pas lieu de vouloir se précipiter. Notre commune est en manque de places de parc, nous parlons de chauffage à distance, de pompe à chaleur, d'éclairage de monuments, du bâtiment de l'ancienne gare qu'il faudrait assainir, de passage pour piétons à la Tour de Rive et de la déchetterie ? Sommes-nous sûrs de vouloir la garder à l'endroit où elle se trouve actuellement ? Nous débattons tout à l'heure sur l'ouverture prolongée de la déchetterie, mais dans le fond, qu'en pensent les voisins ? Moi, si j'étais voisin de la déchetterie, je n'aimerais certainement pas avoir à longueur de journée, bientôt peut-être de soirées et de samedis, des "bling, bling" de bouteilles en plus des effluves à proximité de ma propriété et je pense que la majorité d'entre vous ici non plus. Alors, essayons de faire les choses dans le bon sens et de manière posée et réfléchie. L'aménagement de la place de la Gare doit être vu comme un projet global qui démarre à la déchetterie actuelle et se termine à la Cave de Berne. Attendons dans un premier temps les résultats des enquêtes en cours menées par la commune en ce qui concerne les besoins des habitants de la vieille ville et de ses abords. Je rappelle aussi que le plan d'aménagement local est en cours d'élaboration. C'est seulement ensuite, en tenant compte des besoins réels et mesurés de la population et du plan d'aménagement local approuvé, que nous pourrons commencer à aller de l'avant. C'est à ce moment-là, en fonction des estimations des coûts et, bien entendu, de la santé financière de notre commune, que nous pourrons commencer à dessiner le visage que devra avoir cette place de la Gare et ses alentours. Alors, soyons un peu patients et laissons le temps à nos futurs municipaux en charge de poursuivre leurs réflexions sur le sujet ainsi que la récolte d'informations pour que nous puissions par la suite prendre les bonnes décisions. »*

M. C. Schori, président, PS : demande à Mme C. Frioud Auchlin si la motion doit être réputée comme ayant été retirée par Mme S. Orha.

Mme C. Frioud Auchlin, FOR : répond que cela est effectivement le cas.

M. C. Schori, président, PS : constate qu'un vote sur cet objet n'est dès lors plus nécessaire.

M. T. Murier, PLR : aimerait ajouter qu'il suit à 100 % le message du Conseil municipal ainsi que de son collègue M. P. Morand. Cette place de la Gare et un système d'équations à multiples inconnues et à un haut degré de complexité. Il précise que l'avis qu'il émet est tout à fait personnel. Au cours des deux dernières législatures, les autorités communales et la population ont œuvré autour du projet de l'école des Collonges. Ce projet est maintenant réalisé. On peut dès lors se poser la question de

ce que nous allons devoir développer désormais, en tenant compte des contraintes budgétaires et des investissements à venir. Même si nous nous trouvons face à des lois rigides, nous avons besoin de projets pour aller de l'avant, notamment des projets qui peuvent être fédérateurs au niveau politique. Un projet à la place de la Gare, de la déchetterie à la Cave de Berne et s'élargissant à la vieille ville, pourrait être le nouvel élément fédérateur. La Neuveville pourrait devenir à terme la porte d'entrée du Chasseral. Il propose au maire de prendre en compte ce projet dans le cadre de la nouvelle législature.

Mme C. Frioud Auchlin, FOR : effectivement, elle pense que le message que Forum a voulu transmettre n'a pas été assez clair. Forum rappelle que la CREA a été créée pour la construction de l'école des Collonges. C'est dans cette idée qu'il faut avancer pour la place de la Gare. Une commission spécifique permettrait de développer un projet pour cet espace. Elle remercie M. T. Murier d'être intervenu dans ce sens.

Mme D. Bloch, PS : en tant que conseillère générale, je ressens une frustration d'être amenée à voter sur un projet terminé, élaboré par des professionnels selon des critères techniques, proposant des solutions prêt-à-porter. Cela fait qu'on a parfois de la peine à s'identifier à ces projets. Inverser cette manière de faire en créant un groupe de travail permettrait d'influencer les créateurs de projets, pour qu'ils soient conscients des besoins spécifiques de La Neuveville, et d'aller dans la direction du "sur mesure". Le travail des élus locaux en serait dès lors rendu plus attrayant.

Mme C. Frioud Auchlin, FOR : pense à un certain nombre de projets comme celui de l'église de St-Blaise qui a été déplacée. Les politiciens se doivent aussi d'être des visionnaires pour le bien commun.

10. Position CM et décision CG sur la motion PS (R. Petignat) « Heures d'ouverture de la déchetterie » : (R. Morand)

Position du Conseil municipal : « Dans son postulat déposé le 15 juin 2016, Mme Ruth Petignat, au nom du parti socialiste de La Neuveville, demande au Conseil municipal d'étudier un élargissement en soirée des horaires d'ouverture de la déchetterie. Le Conseil municipal propose au Conseil général d'approuver la motion et ainsi de prolonger l'ouverture des jeudis de 18h00 (actuellement) à 19h00. Les nouveaux horaires seraient ainsi fixés comme suit :

Lundi	09h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00
Mardi	09h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00
Mercredi	09h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00
Judi	09h00 à 12h00 et 14h00 à 19h00
Vendredi	09h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00
Samedi	08h00 à 12h00

Le Conseil municipal estime nécessaire de ne pas modifier le reste de l'horaire, car la régularité permet à chaque utilisateur et chaque utilisatrice de s'en rappeler facilement et de gérer ainsi au mieux ses déplacements à la déchetterie. Ainsi, le taux d'occupation des employés de la déchetterie devrait être rallongé en conséquence, d'où une augmentation de la masse salariale sur ce service. De plus, pour ce qui concerne la saison hivernale, il serait nécessaire d'installer un éclairage, ce qui engendrerait un certain coût. Le Conseil municipal propose au Conseil général d'accepter la motion en tenant compte que la prolongation horaire des jeudis jusqu'à 19h00 sera mise en vigueur dès qu'un éclairage adéquat, dont le coût n'est pas connu à l'heure actuelle, aura été installé. »

M. R. Morand, conseiller municipal : n'a rien à ajouter.

Mme R. Petignat, PS : « Je suis très satisfaite de la position du Conseil municipal et je le remercie. Je suis également très contente qu'il prévoie d'installer à la déchetterie un éclairage adapté, afin de garantir la sécurité des usagers. C'est une sage décision, puisque le soleil est couché avant 17 heures durant les deux derniers mois de l'année. Pour terminer, et afin que les citoyens neuvevillois qui s'informent sur le site www.neuveville.ch, puissent profiter pleinement des heures d'ouverture actuelles, je suggère au Conseil municipal de faire modifier l'horaire d'ouverture de la déchetterie qui y figure. Il est indiqué que la déchetterie est ouverte tous les après-midis de 14 à 17 heures. L'ouverture du jeudi jusqu'à 18 heures n'y est pas mentionnée. »

La parole n'étant plus requise, le président passe au vote : **par 20 voix favorables, 1 opposition et 3 absentions, le Conseil général approuve la motion.**

11. Position CM et décision CG sur la motion PS (A. Ehrensperger) « Rapport de gestion : pour une meilleure visibilité de la vie politique neuvevilloise » (R. Matti)

Position du Conseil municipal : « *L'administration municipale avait depuis quelque temps déjà l'intention de rendre accessibles au public les rapports de gestion communaux. Cela a enfin pu être réalisé cette année. Le rapport de gestion 2015 est atteignable par le lien <http://www.laneuveville.ch/fr/actualites/actualitescommunales/>. Comme vous avez pu le constater lors de la séance du Conseil général du 15 juin dernier, le rapport de gestion a revêtu une nouvelle forme. Il se présente désormais comme un cahier, à l'identique des comptes communaux. L'impression de ces cahiers doit se faire sur la base d'un fichier PDF. A son tour, ce dernier peut aisément être inséré sur notre site Internet. Ainsi et partir de cette année, tous les rapports de gestion figureront sur notre site web. Le motionnaire a partagé la même préoccupation que notre administration et nous le remercions pour son intervention. Le deuxième volet de la motion a trait à l'insertion des activités de la commission de l'énergie et d'autres commissions non permanentes dans le rapport de gestion. Cette proposition peut sans autre être acceptée. Le Conseil municipal recommande dès lors au Conseil général d'accepter la motion et de constater qu'elle est partiellement réalisée, pour ce qui est de l'insertion du rapport de gestion sur le site Internet.* »

M. R. Matti, maire : n'a rien à ajouter.

M. A. Ehrensperger, PS: remercie le Conseil municipal de sa réponse.

La parole n'étant plus requise, le président passe au vote : **à l'unanimité, le Conseil général approuve cette motion qui est déjà partiellement réalisée.**

12. Position CM et décision CG sur la motion FOR (C. Frioud Auchlin) « Provenance de notre eau, plan B et procédures de crise : communication à l'intention de la population » (R. Matti)

Position du Conseil municipal : « *Cette motion demande au Conseil municipal de donner des informations claires à la population sur divers sujets qui ont trait à l'eau potable que nous consommons. L'Exécutif rappelle que l'alimentation en eau potable n'est plus sous sa juridiction, mais sous celle du syndicat de communes Service des eaux TLN qui, bien que créé par les communes de Douanne-Daucher, Gléresse et La Neuveville, est une entité indépendante au sens de la loi sur les communes du canton de Berne, qui considère ce syndicat de communes comme une collectivité de droit public dotée de la personnalité juridique, au même titre qu'une commune municipale. De ce fait, le Conseil municipal devrait déclarer la motion irrecevable, car elle n'est pas dirigée sur un objet relevant de sa compétence. Toutefois, à bien plaisir, l'Exécutif neuvevillois propose de transmettre cette motion au syndicat susmentionné en lui demandant d'apporter les réponses aux questions soulevées. Il relève au passage que ledit syndicat a fait parvenir une information à la population le 8 juillet 2016, par le biais des factures aux consommateurs, et que cette même information a été publiée dans la Feuille officielle locale (Le Courrier) les 8 et 15 juillet derniers. Ce document, annexé au présent message, répond déjà à un certain nombre d'interrogations. Au surplus, l'Exécutif communal signale qu'il rappelle régulièrement au syndicat ses obligations et ses responsabilités. C'est à titre exceptionnel, vu le caractère sensible de cette motion, que le Conseil municipal renonce à la déclarer irrecevable et propose de l'accepter dans le sens exposé ci-dessus.* »

M. R. Matti, maire : N'a rien à ajouter, sinon que cette motion, en cas d'approbation, sera transmise au comité du syndicat service des eaux TLN pour qu'il donne sa position dont le Conseil général aura connaissance le plus rapidement possible.

Mme C. Frioud Auchlin, FOR : « *Forum neuvevillois remercie le Conseil municipal de la diligence apportée à sa motion et de la transmission de celle-ci au Syndicat de communes Service des eaux TLN.* »

M. P. Friedli, PS: « Pour le parti socialiste, la situation actuelle n'est pas satisfaisante pour les consommateurs qui boivent encore la même eau, considérée comme potentiellement dangereuse, à la différence qu'ils la paient au nouveau tarif. Au cas où la dernière opposition ne pourrait être levée dans le délai imparti pour bénéficier d'une subvention cantonale, existe-t-il un risque de perdre ladite subvention pour le raccordement à la source de la Brunnmühle ? Le cas échéant, quelles démarches le Conseil municipal entend-il entreprendre pour éviter cette éventualité ? Le parti socialiste accepte tout de même la proposition du Conseil municipal, mais il reste un petit goût d'inachevé ... »

M. R. Matti, maire : nous ne risquons pas de perdre la subvention cantonale, il est persuadé que le canton va maintenir son financement.

M. R. Bourquin, PLR : « La décision du Conseil municipal de transmettre à la collectivité de droit public concernée confirme clairement l'attachement du Conseil municipal à suivre de près les activités du "Syndicat de communes Service des eaux TLN". Notre Exécutif communal et son administration sont représentés par son maire, Roland Matti, et par le président en charge, qui n'est nul autre que Jean-Claude Scherler, Chef d'exploitation des Services Industriels et responsable commercial de la municipalité de notre cité. L'information du TLN, jointe aux documents édités pour notre séance de ce soir, informe de l'état actuel de la situation. Elle a aussi été publiée dans la feuille officielle du district et jointe aux factures des consommateurs d'eau. Elle ne laisse pas de doute sur le fait que l'avancement des travaux est bloqué par une intervention de particuliers qui suit son déroulement légal. La dernière phrase nous rappelle que "le Syndicat et les communes se sont engagés à déployer tous les moyens afin d'atteindre l'objectif commun". Il ne subsiste donc aucun doute que seule la suite à donner, après la réponse attendue de la Direction des travaux publics, permettra de poursuivre le cheminement dicté par la législation et il ne nous reste qu'à espérer que le dernier recourant, pas encore débouté, ne poursuive pas la voie juridique suivie à ce jour en saisissant en dernière instance le Tribunal administratif. En ce sens, la fraction libérale-radicale remercie le Conseil municipal d'avoir pris cette décision de transmettre la motion, qu'il aurait dû déclarer irrecevable, à l'institution qui pourra y répondre de plein droit, puisque adressée au mauvais destinataire. »

La parole n'étant plus recuise, le président passe au vote : **à l'unanimité, le Conseil général approuve cette motion dans le sens que le Conseil municipal la transmettra au Syndicat de communes Service des eaux TLN en lui demandant d'apporter les réponses aux questions soulevées.**

13. Position CM et décision CG sur le postulat PLR (T. Murier) « Davantage de flexibilité dans l'offre de places en crèche » (F. Christen)

Position du Conseil municipal : « Le Conseil municipal propose au Conseil général d'accepter ce postulat, car il est toujours intéressant d'analyser comment nous pourrions améliorer nos prestations. Toutefois, l'Exécutif tient à apporter quelques précisions et rectifications quant à la vision qu'a le postulant du fonctionnement d'une crèche. Une crèche est une institution ouverte 12 heures par jour. Elle n'est pas une école qui accueille chaque jour le même nombre d'élèves. Le placement des enfants en crèche est lié à la disponibilité de celle-ci et ne représente pas un droit. Les familles nombreuses ont toutefois la priorité. Dans ce cadre, la directrice doit régler l'utilisation des locaux et la présence du personnel avec beaucoup de doigté et il n'est pas juste de prétendre que des enfants n'ont pas trouvé de place durant deux ans. En 2015, suite à notre demande, le canton nous a donné l'autorisation d'ouvrir 2 places supplémentaires subventionnées. En 2016, nous avons obtenu 1 place de plus privée. Actuellement, 18 places sont autorisées dont 17 sont subventionnées par le canton de Berne. Après déduction des contributions des utilisateurs de la crèche et des subventions cantonales, la charge communale est assurée par tous les habitants de La Neuveville avec ou sans enfants en âge de profiter de ce service, à savoir par le biais des impôts.

Coût annuel de la crèche

La charge de la crèche se monte à	CHF 562'985.00
La contribution des parents selon tarif cantonal est de	CHF 193'055.00
La contribution des parents pour les frais de repas	CHF 16'555.00
La subvention cantonale se monte à	CHF 184'400.00
La charge nette pour la Commune représente 30 % du total, soit	CHF 168'975.00 »

M. F. Christen, conseiller municipal : n'a rien à ajouter.

M. T. Murier, PLR : remercie le Conseil municipal pour la réponse donnée dans son message et pour la formulation diplomatique utilisée. Lorsqu'il est expliqué qu'il n'est pas juste de prétendre que des enfants n'ont pas trouvé de place à la crèche durant deux ans, il peut répondre qu'au moins une mère de famille n'a pas trouvé de place avant 21 mois. Concernant les chiffres qui ont été donnés, il aurait aussi été intéressant de calculer le gain fiscal par rapport à une augmentation de la subvention communale. Quant à l'ensemble du message, il aurait attendu un peu plus d'imagination et de crédibilité dans la réponse. Bien qu'étant conscient que les lois bernoises sont restrictives en la matière, le fonctionnement de cette institution lui semble toutefois quelque peu figé. D'autres modèles d'utilisation du temps de travail pourraient être étudiés. Les mamans de jours pourraient aussi être associées.

M. F. Christen, conseiller municipal : répond que c'est tout cela qui va être étudié. Il ajoute que le délai d'inscription à la crèche démarre au moment où la personne est enceinte. Il est très difficile de gérer le fonctionnement d'une crèche aujourd'hui, car tous les enfants ne sont pas inscrits tous les jours d'ouverture de la crèche ni aux mêmes heures.

La parole n'étant plus requise, le président au vote : **à l'unanimité, le Conseil général approuve le postulat.**

14. Position CM et décision CG sur le postulat PS (L. Glatz) « Sous-voies de La Neuveville » (R. Morand)

Position du Conseil municipal : « *Dans son postulat déposé le 15 juin 2016, Mme Laure Glatz, au nom du parti socialiste de La Neuveville, demandait au Conseil municipal d'étudier la possibilité d'orner les murs des différents sous-voies neuvevillois de graffitis "officiels" ou de fresques. Elle suggère une collaboration avec les écoles ou le CAJ (centre d'animation jeunesse) ou éventuellement la mise sur pied d'une performance, d'un festival ou d'un concours, afin de permettre de limiter les coûts d'une telle réalisation. Le Conseil municipal tient à rappeler que les sous-voies appartiennent aux Chemins de fer fédéraux suisses (CFF) et à la Confédération suisse (routes nationales, Office fédéral des routes) et que ces deux instances fédérales doivent être consultées et donner leur accord pour toute réalisation. Un courrier officiel leur sera donc adressé pour connaître leur position et, en fonction de leurs réponses, le Conseil municipal étudiera la possibilité de réaliser des fresques dans les sous-voies neuvevillois (passage de la Tour de Rive, passage du Lessivier, passage de la Gare et passage de la Déchetterie). Le Conseil municipal propose au Conseil général d'accepter le postulat déposé par Mme Laure Glatz. »*

M. R. Morand, conseiller municipal : n'a rien à ajouter au message.

Mme L. Glatz, PS : remercie le Conseil municipal pour sa réponse et attend la réaction des CFF et de l'Office fédéral des routes.

M. R. Morand, conseiller municipal : signale que les CFF ont déjà répondu négativement. Nous avons reçu cette réponse après l'envoi du message au Conseil général.

La parole n'étant plus requise, le président passe au vote : **par 23 voix favorables et 1 abstention, le Conseil général approuve le postulat.**

15. Rapport CM en réponse à la motion PLR (R. Bourquin) « Rapport de gestion : informations complémentaires utiles » (R. Matti)

Rapport du Conseil municipal : « *Le motionnaire demandait au Conseil municipal de compléter le tableau sous chapitre "Administration" du rapport de gestion par les informations relatives à l'équivalent de postes à plein temps (EPT) ainsi que par la mention des collaborations intercommunales pour lesquelles des répartitions de postes sont effectuées. Comme vous avez pu le constater à la lecture du rapport de gestion 2015 de notre Municipalité, le tableau a été complété par une colonne à droite indiquant les EPT correspondant à chacune des 8 lignes qui y sont décrites ainsi que par les éléments requis quant aux collaborations intercommunales. Nous prions le Conseil général de constater que la motion a ainsi été réalisée. »*

M. R. Bourquin, PLR, motionnaire : n'a rien à ajouter et remercie le Conseil municipal pour l'exécution de sa demande qui a été faite dans le rapport de gestion 2015 déjà.

16. Rapport CM en réponse à la motion FOR (C. Frioud Auchlin) « Communication périodique à l'intention de la population » (R. Matti)

Rapport du Conseil municipal : « *La motion demandait que la population soit informée par le biais de notre journal local et du site Internet communal sur les divers chantiers qui apparaissent dans la localité tout au long de l'année, afin qu'elle soit au clair avec l'origine des travaux, leurs buts et leur durée. Le 9 mars 2016, le Conseil municipal proposait au Conseil général d'accepter que, à bien plaisir et pour ainsi répondre à la préoccupation exprimée par la motion, les services communaux publieraient, de manière non officielle et en dégageant leur responsabilité, les informations préalables ou définitives qu'ils recevraient des services fédéraux et cantonaux ainsi que des entreprises privées sur les chantiers qu'ils entendent mener sur le territoire de notre Commune. Il était précisé que ces informations seraient insérées dans la mesure du possible, c'est-à-dire dans la mesure où les délais le permettraient, dans la Feuille officielle locale ainsi que sur le site Internet communal. Le traitement de cette motion suit son cours comme susmentionné. Le Conseil municipal prie ainsi le Conseil général de constater qu'elle est réalisée.* »

Mme C. Frioud Auchlin, FOR, motionnaire : « *Forum neuevillois remercie le Conseil municipal de la prise en compte de sa demande et l'encourage à poursuivre ce type de communication.* »

17. Interventions parlementaires et développements

Il est donné lecture des interventions déposées ce soir, dont les titres figurent ci-après. Elles font partie intégrante du procès-verbal.

- Postulat PS (D. Bloch) « La Commune de La Neuveville entreprise formatrice »
- Postulat PLR (M. Imer/A. Binggeli) « Ports de la Commune – Places visiteurs »

Développements :

- **Postulat PS (D. Bloch) « La Commune de La Neuveville entreprise formatrice »**

Le développement est contenu dans le texte du postulat.

- **Postulat PLR (M. Imer/A. Binggeli) « Ports de la Commune – Places visiteurs »**

Le développement est contenu dans le texte du postulat.

18. Questions simples et traitement

Mme M. Imer, PLR : « *A La Neuveville, le feu du 1^{er} août est une coutume qui reprend la tradition suisse. Cette tradition se traduit par l'organisation, à la tombée de la nuit, d'un feu de joie, d'un cortège aux lampions et d'allocutions. Le feu de joie évoque les signaux utilisés autrefois comme moyen visuel de transmission. J'aimerais savoir pourquoi, lors de la Fête nationale de cette année à La Neuveville, le traditionnel feu du 1^{er} août n'a pas eu lieu.* »

M. A. Olivieri, conseiller municipal : c'est suite à une proposition de la commission des loisirs que cette décision a été prise, parce que le feu d'artifice était plus important cette année. Le Conseil municipal va rediscuter de cette question.

M. J.-P. Latscha, FOR : « *Lors de la séance du Conseil général du 18 septembre 2013, le Conseil municipal a demandé et obtenu le transfert de la compétence de vendre 3'082 m² de terrain extraits*

de la parcelle no 1516 sise dans l'angle des rues des Plantes et de Prapion. Ce transfert a été accepté de justesse par 13 voix contre 12 et 3 abstentions. Depuis lors, cette parcelle a été vendue et porte actuellement le no 3364. Sur cette parcelle, des gabarits ont rapidement été posés et quelques mois plus tard, la jolie petite vigne a passé de vie à trépas. Or, depuis plusieurs mois, plus rien ne se passe sur ce terrain. Les gabarits ont disparu et le terrain est en jachère. Est-ce que le Conseil municipal est au courant de l'évolution de ce futur chantier et si oui, peut-il renseigner le Conseil général ? »

M. R. Matti, maire : oui, le Conseil municipal peut renseigner le Conseil général. La population a confirmé la vente de ce terrain et a donné la compétence au Conseil municipal de choisir l'acheteur. Ce terrain n'a à ce jour pas été vendu, car une opposition est toujours pendante auprès du Tribunal administratif, dont nous attendons avec impatience la décision. Les gabarits sont consécutifs au dépôt d'une demande de permis de construire.

M. R. Morand, conseiller municipal : pour répondre à la question simple déposée lors de la dernière séance par Mme D. Bloch, concernant l'utilisation d'herbicides à base de glyphosate, signale que la nouvelle balayeuse de la voirie est munie de brosses avec des poils métalliques. De plus, le désherbage est fait presque entièrement à la main par le personnel de la voirie. Les seuls désherbants utilisés, avec parcimonie dans des cas particuliers, ne contiennent pas de glyphosate.

M. R. Matti, maire : pour répondre aux 3 questions simples déposées par Mme T. Michel lors de la dernière séance du Conseil général, indique que ni le Syndicat de communes Service des eaux TLN ni la Commune de La Neuveville ne se rappelaient de l'existence de cette fontaine à Chavannes. Il remercie Mme Michel pour sa remarque.

19. Communications

M. C. Schori, président, PS : le 22 octobre prochain aura lieu à la Haute-Sorne la rencontre annuelle des législatifs communaux du Jura Bernois et du Jura. Il s'y rendra avec M. J.-P. Latscha, vice-président.

La séance est levée à 20h50.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
Le président Le chancelier

C. Schori

V. Carbone



Parti Socialiste de La Neuveville

Municipalité de La Neuveville							
Reçu	26 SEP. 2016						
Transmis à							
ADM	ECO	EQU	GTE	INS	LOI	SEC	SOC
AVS	CAJ	PH	CM	CG			

Conseil général du 28.09.16

Postulat : La Commune de La Neuveville entreprise formatrice

Introduction : La formation duale représente un mode d'apprentissage de nombreuses professions qui a fait ses preuves. Le Parti Socialiste souhaite voir se développer le rôle formateur de la Commune.

Développement : Dans le rapport de gestion 2015 de la municipalité, on peut lire en page 10 : « Notre entreprise soutient la formation initiale ». Actuellement, elle forme 2 apprentis employés de commerce et 4 apprentis dans le domaine socio-éducatif, répartis à l'Ecole à Journée continue et à la crèche.

Le Parti Socialiste salue cette volonté de soutenir la formation initiale et souhaite qu'elle soit développée. Des places d'apprentissage pourraient être créées au sein des services non encore formateurs, dans de nouvelles professions. Nos employés pourraient ainsi transmettre leurs compétences à de jeunes citoyens, et les former pour répondre aux besoins spécifiques d'une entité communale.

Une rapide recherche sur le net permet de relever des offres de places d'apprentissage proposées par des administrations communales dans différentes professions, comme électricien de réseau, agent de propreté, agent d'exploitation, par exemple.

Le Parti Socialiste demande au Conseil municipal d'étudier dans quelles professions représentées au sein de l'entreprise communale elle pourrait former des apprentis supplémentaires.

Il souhaite savoir combien de places d'apprentissage supplémentaires pourraient être assumées par les différents services et dans quel délai la municipalité serait en mesure de développer les conditions nécessaires à un tel projet.

Conclusion :

Le Parti Socialiste salue la volonté de la municipalité de soutenir la formation initiale. Il lui demande d'étudier la possibilité de créer d'autres postes d'apprenti(e)s dans les services communaux non encore formateurs et de planifier la mise en œuvre d'un tel projet.

Pour le Parti Socialiste de La Neuveville

Denise Bloch-Bertoli



Conseil général du 28.09.2016

Postulat

Municipalité de La Neuveville							
Reçu		26 SEP. 2016					
Transmis à							
ADM	ECO	EQU	GTE	INS	LOI	SEC	SOC
AVS	CAJ	PH	CM	CG			

Ports de la Commune – places visiteurs

Introduction : notre commune est aisément accessible depuis le lac par les nombreux plaisanciers pendant la belle saison. Cependant, les visiteurs qui voudraient profiter de mettre pied à terre pour quelques heures n'ont que très peu de possibilités de le faire.

Seul le Port Rousseau dispose de quelques places de visiteurs officielles (3-4), limitées à 48 heures. Et vu la taille de certains bateaux on parle plutôt de 2 à 3 places à disposition.

D'autres communes comme Cerlier ou Lüscherz disposent d'une plus grande offre de places visiteurs, dotées de parcimètres permettant de maintenir une bonne offre de stationnement pour les plaisanciers.

Nous trouvons dommage de ne pas pouvoir offrir une meilleure offre aux plaisanciers pour venir visiter notre belle cité depuis le lac.

Nous demandons au Conseil municipal de vérifier si une solution pourrait être envisagée afin d'améliorer la situation des places de visiteurs. Il serait également intéressant de savoir si le temps maximal d'amarrage sur les places visiteurs ne devrait pas être réduit.

La Neuveville, le 23.09.2016

Milly Imer, membre du Conseil Général
Alain Binggeli, membre du Conseil Général

Pour signature : Milly Imer

